

REGLEMENT DE CONSULTATION

I. CONTEXTE

Expertise France est l'agence française de coopération technique internationale. Elle conçoit et met en œuvre des projets destinés à contribuer au développement équilibré des pays partenaires, conformément aux objectifs de développement durable (ODD) de l'Agenda 2030 et aux priorités de l'action extérieure de la France. La mission d'Expertise France est de répondre à la demande de pays partenaires qui veulent renforcer la qualité de leurs politiques publiques pour relever les défis environnementaux, sociaux, économiques ou sécuritaires auxquels ils sont confrontés. Pour cela, l'agence mène des projets dans les principaux domaines de l'action publique :

- Gouvernance démocratique, économique et financière.
- Paix, stabilité et sécurité.
- Développement durable, climat et agriculture.
- Santé et développement humain.

Expertise France est l'agence française de coopération technique internationale. Elle conçoit et met en œuvre des projets contribuant au développement équilibré des pays partenaires, conformément aux Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'Agenda 2030 et aux priorités de l'action extérieure de la France.

Dans ce cadre, Expertise France met en œuvre le Programme d'Appui à la généralisation de l'Assurance Maladie Obligatoire (AMO) – CMA1282, financé par l'Agence Française de Développement. Ce programme vise à accompagner les autorités marocaines dans l'extension et la soutenabilité du régime AMO, en particulier pour les Travailleurs Non-Salariés (TNS).

La présente consultation vise à sélectionner un prestataire chargé de conduire une étude de diagnostic comportemental approfondie sur les freins et leviers d'adhésion des TNS à l'AMO, conformément aux Termes de Référence annexés.

II. OBJET ET CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DU PROJET DE CONTRAT

L'objet du projet de contrat porte sur la mise en œuvre d'une prestation de service Etude de diagnostic comportemental sur l'adhésion des Travailleurs non-salariés à l'Assurance Maladie Obligatoire telle que définie au cahier des charges (ref. doc) joint au dossier de consultation.

CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DU PROJET DE CONTRAT

Nature des prix	Prix Forfaitaire
Durée d'exécution	6 mois
Montant maximal de l'enveloppe financière	non précisée

Lieu d'exécution du contrat	Maroc
Devise paiement	Euro ou MAD

III. CALENDRIER DE PASSATION

	DATE*	HEURE
Date limite de remise des offres	09/02/2026	17:00 (heure de Paris)
Finalisation de l'analyse des offres	13/02/2026	-
Notification des attributions	20/02/2026	-
Signature du contrat	20/02/2026	-
Entrée en vigueur du contrat	20/02/2026	-

*Date prévisionnelle.

IV. PROCEDURE DE PASSATION

Le présent contrat est soumis au Code de la commande publique français (CCP) dans sa version en vigueur issue de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative et du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du Code de la commande publique.

La consultation est passée selon la procédure adaptée en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 au R. 2123-7 du CCP.

V. DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation est envoyé par voie électronique aux soumissionnaires et est constitué de :

- la présente lettre de consultation (DAJ_M001) ;
- le cahier des charges (expression de besoin) ;
- le formulaire de candidature comprenant la déclaration sur l'honneur relative aux critères d'exclusion (DAJ_F043) et ses annexes, la déclaration sur l'honneur relative aux critères d'exclusion, à l'absence de conflit d'intérêt (DAJ_F030) et la fiche d'identité tiers (DAF_F013) ;
- le modèle de contrat d'achat;

VI. PRESENTATION DES OFFRES

Les éléments de candidature, d'offre ainsi que toute correspondance et documents relatifs à la présente consultation doivent être rédigés en français.

A l'appui de leur offre, les candidats devront remettre un dossier constitué des documents suivants :

- Preuve d'enregistrement au registre des sociétés (k-bis ou équivalent) ;
- Le formulaire de candidature et ses annexes, la déclaration sur l'honneur relative aux critères d'exclusion, à l'absence de conflit d'intérêt et la fiche d'identité tiers ;
- Le projet de contrat comprenant notamment l'offre financière du candidat, dûment renseigné, daté, signé ;
- une offre technique, comprenant :
 - une liste de références en rapport avec l'objet du marché sur des chantiers de taille similaire indiquant le nom et les coordonnées téléphoniques d'un contact référent,
 - une description de la méthodologie qui sera employée pour la réalisation des activités,
 - un chronogramme détaillé,

- le(s) Curriculum Vitae du (des) expert(s) désigné(s) pour la mise en œuvre des activités (préciser) ;
- Une décomposition de l'offre financière présentée sous la forme d'un bordereau de prix unitaires indiquant le prix en journée /hommes et avec une estimation du nombre de jours nécessaires à exécuter la prestation et couvrant l'ensemble des prestations dues au titre du marché ;

Les documents demandés ci-dessus sont obligatoires. Leur absence entraîne la non-conformité de l'offre présentée et, de fait, son rejet.

La période de validité des offres remises est fixée à 90 jours calendaires à compter de la date limite de remise des offres.

VII. MODALITES DE TRANSMISSION DES OFFRES

L'ensemble des documents exigés est à transmettre avant les dates et heure limites indiquées à l'article III. CALENDRIER DE PASSATION.

Pour accéder à l'espace de consultation du marché ou pour déposer leur pli, les soumissionnaires doivent se connecter à la Plateforme des Achats de l'Etat à l'adresse suivante :

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

Dans la rubrique "Recherche d'une procédure restreinte" en bas de la page, ils devront renseigner les champs demandés à l'aide des informations suivantes :

- **Entité publique : Opérateurs de l'Etat**
- **Entité d'achat : OPERATEURS / EF - EXPERTISE FRANCE**
- **Référence : 201x-x-xx**

La remise par voie dématérialisée est obligatoire. Toute remise par un autre moyen sera rejetée.

La procédure de dépôt des plis est détaillée sur le site www.marches-publics.gouv.fr.

Les soumissionnaires y trouveront notamment un «guide utilisateur» téléchargeable qui précise les conditions d'utilisations de la plate-forme des achats de l'État, notamment les pré-requis techniques et certificats électroniques.

S'ils le souhaitent, les candidats pourront prendre contact avec le 09 72 37 01 30 tous les jours ouvrés de 9h00 à 19h00 pour bénéficier d'une assistance technique dans l'accomplissement de ces opérations.

En cas d'allotissement, chaque lot doit obligatoirement faire l'objet d'un dépôt électronique. Il est toutefois possible de faire un dépôt électronique unique pour plusieurs lots à condition que l'identification des lots auxquels il est répondu soit possible et sans ambiguïté.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat.

Les soumissionnaires sont invités à tester la configuration de leur poste de travail et répondre à une consultation test, afin de s'assurer du bon fonctionnement de l'environnement informatique.

L'attention des soumissionnaires est attirée sur le fait qu'ils devront au moins disposer d'un logiciel de navigation sur Internet. La disposition d'un outil de signature électronique n'est pas obligatoire.

Pour constituer son offre, le soumissionnaire devra transmettre des fichiers établis dans les formats informatiques suivants : fichiers PDF, RTF, ZIP, suite Microsoft Office, LibreOffice ou Open Office. Tout fichier informatique établi dans un format informatique différent sera déclaré nul et non avenu.

ATTENTION !

Tout fichier constitutif de l'offre devra être exempt d'un quelconque virus informatique et devra être préalablement traité, à cette fin, par le soumissionnaire par un anti-virus régulièrement mis à jour. Il en est de même pour tout autre fichier échangé dans le cadre de cette procédure de marché public.

Le pouvoir adjudicateur pourra procéder à un archivage de sécurité de tout fichier contenant un virus informatique. Dès lors, celui-ci sera réputé n'avoir jamais été reçu.

NB : L'attention des soumissionnaires est attirée sur la durée d'acheminement des plis électroniques volumineux. Le délai moyen de téléchargement peut varier en fonction de paramètres divers comme la capacité technique du matériel, le type de raccordement à internet, le trafic sur le réseau...

Dans la mesure où la date et l'heure de fin d'acheminement font foi lors de la remise d'une réponse dématérialisée, les soumissionnaires sont invités à intégrer des marges de manœuvre dans leur processus de réponse par voie dématérialisée.

Même si son offre à la présente procédure de marché public a fait l'objet d'une transmission électronique, le soumissionnaire s'engage, notamment dans le cas où son offre est retenue, à accepter la re-matérialisation conforme sous forme papier de tous les documents constitutifs à valeur contractuelle. A ce titre, il s'engage également à ce que la personne physique auteur de leur signature électronique procède à leur signature manuscrite sans procéder à la moindre modification de ceux-ci et les renvoie aux pouvoirs adjudicateurs sous cette forme. Il s'engage enfin à en accepter la notification, selon les procédés habituellement en cours, sous forme papier.

La remise par voie dématérialisée est obligatoire. Toute remise par un autre moyen sera rejetée.

VIII. PROCEDURE DE SELECTION

Expertise France procèdera dans un premier temps à la vérification de l'admissibilité des candidatures et de leur capacité à assurer la prestation. Enfin, elle procèdera à l'évaluation des offres en fonction des critères suivants :

- Critère 1 : Prix (40 %)
- Critère 2 : Valeur technique (60 %)

➤ EVALUATION DES OFFRES, NEGOCIATION ET ATTRIBUTION

La procédure de sélection des offres est assurée par le Comité d'évaluation d'Expertise France et se déroule selon les modalités suivantes :

Rejet des offres hors délais - Ouverture des offres

Le Comité d'ouverture des plis (séance non publique) recense les plis reçus et l'identité des soumissionnaires et la composition des plis déposés.

Les plis reçus hors délais sont immédiatement écartés.

Analyse des offres

Après avoir vérifié que les offres reçues sont régulières, acceptables et appropriées, le Comité d'évaluation d'Expertise France procède à l'analyse des offres des soumissionnaires retenus en application des critères définis ci-après.

Comparaison des offres pour sélection de l'offre économiquement la plus avantageuse

Le jugement des offres sera effectué séparément selon les critères suivants par l'attribution d'une note à concurrence du nombre de points maximum par critère figurant ci-après :

Critères	Points max
Références en rapport avec l'objet du marché	40
Compréhension du contexte et des enjeux du projet	10

Qualité de l'organisation et de la méthodologie du projet	20
Expérience de l'équipe, appréciée au regard des CV de chaque intervenant	30
Total	100

La note technique sera établie sur 100 points.

Pour le calcul de la note finale, la note technique sera ramenée sur 60 points, conformément à la pondération retenue (60%).

La note financière sera notée sur 40 points (40%).

La note finale de l'offre sera la somme de la note technique (sur 60) et de la note financière (sur 40).

Critère 1 : prix des prestations

La **notation financière (NF sur 40 points maximum)** portera sur la comparaison des offres financières de l'ensemble des candidats dont l'offre est régulière.

Critère 2 : Qualité technique

Chaque offre technique, jugée conforme techniquement, se verra attribuer une note technique (**NT sur 100 points maximum**) par addition des notes obtenues sur chaque sous-critère.

Expertise France pourra si elle le juge nécessaire, ouvrir des négociations avec tout ou partie des soumissionnaires et conclura le contrat avec l'entité ayant présenté l'offre la mieux notée au regard de ces critères.

IX. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Si un candidat souhaite avoir des renseignements complémentaires sur des points techniques ou administratifs du dossier, il pourra déposer ses questions sur la Plateforme des Achats de l'Etat (PLACE) avant la date limite de remise des offres.

X. TRAITEMENT DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Expertise France s'engage à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et, en particulier, le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable à compter du 25 mai 2018.

Identité et coordonnées du responsable de traitement et de son représentant :

Expertise France

40, Boulevard de Port Royal

75005 Paris

Représentée par son Directeur Général,

Responsable de traitement opérationnel :

Le Département des Systèmes d'Information représenté par son Directeur

Coordonnées du délégué à la protection des données personnelles :

informatique.libertes@expertisefrance.fr

Les fondements juridiques légitimant le ou les traitements correspondent aux c) et e) de l'article 6.1 du RGPD, à savoir que :

- Le traitement est nécessaire au respect d'une obligation légale à laquelle Expertise France est soumis ;

- Le traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique dont est investi Expertise France ;

Les finalités du ou des traitements sont :

- La gestion et le suivi de la présente procédure de passation de marchés,
- La gestion et le suivi du marché public conclu.

Les destinataires ou catégorie de destinataires des données à caractère personnel sont exclusivement les personnels habilités de l'autorité contractante, des ministères et des opérateurs de l'Etat, en charge de la passation et de l'exécution du contrat, ainsi que de leurs prestataires d'assistance dans ses activités.

Durée de conservation : ces données sont conservées pendant toute la durée de passation et d'exécution du contrat, ainsi que durant la DUA applicable au contrat.

Conformément aux dispositions des articles 15 à 21 du RGPD, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification, et d'effacement à ces informations qui les concernent. Elles disposent également d'un droit à la limitation du traitement et d'opposition à ce traitement pour des motifs légitimes. L'exercice des droits d'information et de tout autre exercice de droit des personnes concernées par les traitements mis en œuvre peuvent être effectués auprès du délégué à la protection des données d'Expertise France.

La personne dont les données à caractère personnel sont collectées dans le cadre de la présente procédure dispose d'un droit de réclamation auprès de la CNIL.

Expertise France s'engage à garantir la confidentialité des propositions qui lui sont adressées et veille à ce soit assurée la sécurité et le stockage de ces propositions.

XI. VOIES ET DELAIS DE RECOURS

L'instance chargée des procédures de recours est le Tribunal administratif de Paris, 7 rue de Jouy, F-75004 Paris ; e-mail : greffe.ta-paris@juradm.fr.

Les candidats peuvent obtenir des renseignements sur l'introduction des recours auprès du Greffe du Tribunal administratif de Paris, 7 rue de Jouy, F-75004 Paris ; e-mail : greffe.ta-paris@juradm.fr.